

CONSEIL DE QUARTIER DU 16 novembre 2016

Réveil Matin / Lycée / Senlis

(salle George Sand)

Gilles LEON-REY
Conseiller municipal délégué en charge de la Sécurité

RAPPEL DU FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE QUARTIER :

Il se réunit 2 fois par an et par quartier. Il est ouvert aux habitants, aux commerçants, aux représentants d'associations locales ou services publics.

Un ordre du jour est défini avec deux thèmes communs à tous les quartiers et un ou deux thèmes particuliers au quartier. Puis un temps est pris pour les questions diverses et l'expression libre.

ORDRE DU JOUR POUR LE QUARTIER :

Secrétaire de séance : Gilles BORZAKIAN

1/ Thèmes communs :

- Le civisme, une valeur que la Ville souhaite promouvoir
- Le Conseil municipal des enfants

2/ Questions diverses

LE CIVISME, UNE VALEUR QUE LA VILLE SOUHAITE PROMOUVOIR :

Les conséquences des incivilités

- **55 tonnes** de dépôts sauvages collectés chaque mois
- En février dernier, lors de l'opération de nettoyage de la RN 6 réalisée par des citoyens : **7,5 tonnes de déchets** collectés sur 5,5 km
- Désagréments liés aux dépôts, tags et dégradations en tous genres

Le coût des incivilités en 2015

- Ramassage des papiers et déchets divers dans les espaces publics : 830 000 €
- Ramassage des dépôts sauvages : 338 000 €
- Enlèvement des voitures ventouses : 18 300 €
- Surveillance et verbalisation : 44 000 €

TOTAL : 1,2 million € pour la Ville

- *N.B.* : Le ramassage des dépôts sauvages en Forêt de Sénart coûte également chaque année **100 000 €** à l'ONF

Les actions entreprises par la Ville

1. Nettoyage des rues 7 jours sur 7
2. Présence renforcée d'agents sur le terrain
3. Campagne de promotion du civisme
4. Mise en place du CME (Conseil Municipal des Enfants) qui va travailler aussi sur le thème du civisme

Zoom sur la campagne en faveur du civisme

- **Affichage « choc »** pour appeler l'attention
- **Nouvelle opération de ramassage** des déchets sur la RN6 le 27 novembre 2016

- **Création d'un poste de médiateur du tri** à l'Oly, en lien avec le centre Aimé Césaire (début 2017)
- **Création de bornes d'apport volontaire** au parking Foch Ouest
- **Vidéo-verbalisation** des contrevenants (tolérance zéro)
- **Projet de création d'un éco-centre sur Montgeron**

Les bons réflexes

1. **Signaler** tout désordre sur la voie publique (éclairage défectueux, végétation débordante, dégradation, etc.) à la police de l'environnement :
police.environnement@montgeron.fr
ou
 01.69.40.22.00
2. **Trier, recycler et déposer** à la déchèterie de Vigneux ou à la ressourcerie située au 46 avenue Jean Jaurès
3. Pour les **encombrants**, en plus des deux collectes annuelles, possibilité de **prendre rendez-vous** avec le prestataire de l'agglomération pour un enlèvement à domicile : 0 800 97 98 00

Conclusion

Au-delà du coût pour la Ville, le civisme est un enjeu de cohésion et de respect :

- Respect des habitants
- Respect du cadre de vie
- Respect de l'environnement.

⇒ **L'espace public est un lieu qui appartient à chacun**

LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS (CME)

A l'origine de cette initiative, une conviction : L'apprentissage de la démocratie et de la citoyenneté est fondamental dans l'éducation des enfants.

Présentation

- **L'objectif éducatif est de permettre aux enfants un apprentissage de la citoyenneté adapté à leur âge, qui passe notamment par :**
 - ✓ La familiarisation avec les processus démocratiques (le vote, le débat contradictoire, les élections),
 - ✓ Une gestion de projets par les enfants eux-mêmes, accompagnés par l'ensemble de la communauté éducative et des élus adultes.

Fonctionnement

- Le CME est composé de 35 enfants élus dans les classes de CM1/CM2 de la ville. Le nombre d'élus est proportionnel à l'effectif de ces classes.
- Toute l'année, les élus se réuniront en commissions (dont les thématiques seront préalablement définies avec eux), accompagnés d'un intervenant du service Enfance – Education, afin de proposer différents projets, à l'instar du nettoyage des abords de la Forêt de Sénart et d'y participer.
- Les élus du CME s'engagent à représenter leurs camarades, leur école, leur quartier, et les tenir informés de leurs actions.

QUESTIONS DIVERSES

Le terrain situé Route de Corbeil est souvent utilisé comme dépotoir. Que compte faire la Ville ?

Nous veillons à solidifier la palissade régulièrement mise à mal.

Que rapportent les verbalisations à la Ville ?

La Ville ne perçoit, quel que soit le montant de l'amende, que 5.50 €. Le reste de la somme va à l'Etat. La Ville ne s'enrichit donc pas grâce à la verbalisation. Cette dernière sert à rappeler à l'ordre les contrevenants qui n'appliquent pas les règles élémentaires du civisme permettant de vivre en commun et de respecter les autres.

Qui financera la création de l'éco-centre ?

L'éco centre sur Montgeron, construit et financé par le SIREDOM (syndicat auquel la Ville adhère), va être réalisé en 2017 à côté du COSEC. Il ne sera pas réservé aux habitants de Montgeron mais ouvert également à ceux des communes voisines. Les villes de l'ex Val d'Yerres dépendent du SIVOM et ont leur propre dispositif. La politique du SIREDOM est de multiplier ce type d'établissements (rénovation de celui de Vigneux et création d'une dizaine d'autres) pour répondre le plus largement possible aux besoins de la population.

La RN6 appartient au Département. Pourquoi son nettoyage est-il imputé à Montgeron ?

Contrairement à la RN7 et la RN20, la RN6 reste bien une route nationale et pas départementale. Son entretien relève donc de l'Etat. La question qui se pose aujourd'hui est justement de demander son passage au Département pour un entretien plus régulier. Actuellement, l'entretien des trois bretelles coûte 10 000€ par an à la Ville.

Pourquoi le portique présent sur la RN6 a-t-il été retiré ? Il aurait pu servir pour la pose de caméras.

Le portique de la N6 était réservé à l'écotaxe. Ce dispositif était bien différent de celui de la vidéoprotection et ne permettait pas la pose de caméras.

Quelle est l'utilité des buttes réalisées le long de la N6 ?

Elles ont été créées pour interdire le stationnement. Le Département aide financièrement l'ONF pour la pose de glissières, notamment entre la station BP et la Pyramide de Brunoy, pour éviter la présence de prostituées, les stationnements et les dépôts sauvages.

Concernant la fusion des agglomérations. Qui va payer la dette de l'ex CAVY ?

La fusion des agglomérations oblige effectivement à une fusion des dettes et de la fiscalité très différentes sur nos territoires. La dette de la CAVY est plus de 6 fois supérieure à la nôtre. Mais l'Etat permet de se mettre d'accord sur des attributions de compensation. Aujourd'hui, le projet proposé léserait profondément les habitants de notre territoire. Des négociations sont donc encore en cours pour parvenir à une solution de compromis acceptable par tous.

Les nuisances liées aux aboiements des chiens sont de plus en plus nombreuses et insupportables.

Dès que ce type de gêne est signalé à la Police, les agents se rendent systématiquement au domicile du propriétaire pour un rappel à l'ordre et demander la pose d'un collier anti-aboiement. Si la gêne persiste, les propriétaires sont verbalisés.

Que va devenir le terrain où se trouvent actuellement les anciens locaux des services municipaux rue du Repos ?

C'est du foncier qui va être bâti. Le nouveau PLU oblige à un respect des hauteurs afin de permettre une intégration harmonieuse des futures constructions. L'objectif est de faire de votre quartier un écoquartier avec des constructions à énergie neutre ou positive et l'utilisation de matériaux écologiques. En tout état de cause, avant toute décision et même avant tout dépôt de permis de construire, le projet, pressenti acceptable par la Ville, sera présenté et soumis aux riverains. Les logements construits ne seront pas des logements sociaux.

La Ville prévoit une quarantaine de logements rue du Repos et une trentaine rue du Gué. Qu'est-il prévu pour la circulation et le stationnement, d'autant que l'aménagement de circulation Route de Corbeil au niveau du pont n'arrange rien ?

Concernant l'aménagement Route de Corbeil, il a été réalisé pour permettre toutes les circulations (voitures, piétons, cyclistes). Des feux intelligents ont été posés. Ce sont des feux qui adaptent le temps de rouge en fonction de la circulation. Le vrai problème de circulation se pose le samedi avec la proximité de la zone Maurice Garin et sa sortie unique. La Municipalité a repris le dossier avec BDM et la DIRIF (Direction des Routes Ile-de-France) pour, d'une part, élargir le rond-point existant et, d'autre part, créer une nouvelle sortie sur la bretelle de la RN6 sans passer par le rond-point. Nous espérons un début des travaux pour l'été prochain.

L'ouverture du garage en bout de voirie a accentué le problème de stationnement rue du Repos. La Ville est prête à étudier la mise en sens unique de la rue Gustave Eiffel afin de soulager la circulation rue du Repos. Par ailleurs, les promoteurs sont aujourd'hui tenus par le PLU de prévoir davantage de places de stationnement (2 places pour un appartement de 70m²). Ce qui n'était pas le cas auparavant.

S'agissant de la vitesse décrite à l'entrée de la rue du Repos après le rond-point d'Auchan, il sera demandé à la Police Municipale de faire un comptage des véhicules mais également un contrôle de vitesse sur plusieurs jours. Il peut être également envisagé la création de chicanes qui devront prendre en compte la nécessité de passage des convois funéraires vers le cimetière. Il peut également être étudié la création de dos d'âne mais ils génèrent des nuisances sonores souvent dénoncées par les riverains.

Les pavillons situés en face des logements qui seront construits vont perdre de la valeur. Une compensation financière est-elle prévue par la Ville ?

La vue sur les espaces techniques n'est aujourd'hui pas très qualitative. Le projet prévu ne pourra que valoriser le quartier.

A qui appartient la chapelle proche du Moulin de Senlis ? Les dimanches se pose le problème de stationnement et, depuis la présence d'un camion qui vend de la nourriture et de l'alcool, le sol est sale (présence d'assiettes en carton, de gobelets en plastique...).

Le Moulin est sans propriétaire aujourd'hui. C'est un mandataire judiciaire qui administre les biens. Une mise aux enchères a été demandée. La Ville a fait une offre pour acquérir ce bien et une procédure de déclaration d'utilité publique est en cours.

La Ville a lancé également une procédure de classement auprès de la Commission des Sites. Elle pourra revendre ce bien avec l'idée de faire de cet espace un lieu d'habitation haut de gamme, ou de restauration, de réunions, de séminaires. La proximité des Rives de l'Yerres, l'aménagement de chemins piétonniers, la plantation d'un verger entre le Blandin et le Moulin de Senlis (pris en charge par le SYAGE) qui empêchera l'intrusion de quads et autres véhicules motorisés, permettant de valoriser cette partie du quartier.

La Chapelle est sous le contrôle du mandataire judiciaire. Malheureusement, ce dernier, qui n'est pas le vrai propriétaire, ne réagit pas lorsque nous signalons de nouvelles ouvertures, autres dégradations ou encore les stationnements abusifs. Pour information, la Police municipale va s'organiser pour passer également le dimanche.

S'agissant de la présence du camion de restauration, il sera contrôlé les dimanches et il sera également procédé à la vérification du branchement électrique illégal sur la caméra en place.

Chemin de la Source : la pose d'une caméra est absolument nécessaire car ce chemin sert régulièrement de dépotoir avec les dépôts de canapés et autres, sans parler des déjections canines.

La Ville ne peut pas poser partout des caméras. Toutefois la caméra mobile sera placée à cet endroit plusieurs semaines. Il faut lorsque l'on est témoin de dépôts sauvages, noter les plaques d'immatriculation et transmettre l'information au plus vite à la Police municipale.

Rue Pierre Brossolette, la vitesse est dangereuse. Il faudrait procéder à la réalisation de chicanes surtout entre la rue des Sports et le dos d'âne.

La Ville a adressé un sondage aux riverains de cette rue qui se sont prononcés majoritairement contre la création de chicanes. Leur opposition est liée à la suppression de places de stationnement que cet aménagement créerait. L'idée de la création d'un stationnement en chicanes, seulement sur une partie de cette rue, est peut être une solution. M.FERRIER, Adjoint en charge de la Sécurité et du Stationnement, programmera une réunion publique à ce sujet sur place en janvier prochain.

Où en est-on de la fibre ?

Entre 2014 et 2016, 20 points de mutualisation ont été installés sur la ville. En début d'année, une convention a été signée pour pouvoir installer la fibre en aérien, via les poteaux électriques. SFR indique tenir ses engagements pour fin 2017. Actuellement, une étude est en cours par ERDF et SFR sur les poteaux pour savoir s'ils peuvent être porteurs ou non de la fibre. Enfin, seuls deux opérateurs sont actifs sur la Ville : SFR et Orange. Lorsqu'un bâtiment est raccordé, il faut compter 3 mois pour être éligible et pouvoir alors contacter l'opérateur de son choix. Une réunion publique sur ce seul sujet est prévue à l'Astral le 25 janvier prochain à 20H.

Pourquoi un an après la demande il n'y a toujours pas un bac à sable ou à sel installé au bout de la rue du Pont de Bart sur la droite ?

La Ville a répondu par la négative il y a un an car ce type de bac est régulièrement pillé. C'est la raison pour laquelle la Ville distribue chaque année un sac de sel par foyer. Le Pont de Bart et la rue sont prioritairement salés par les services de la voirie en cas de gel et de neige.

Rue Gustave Eiffel, les infractions sont nombreuses.

La Police Municipale va effectuer un comptage du nombre de voitures du Réveil Matin venant du pont et tournant rue Gustave Eiffel. Des pointillés seront également dessinés en face du centre canin, Route de Corbeil.

Nombre de riverains de la rue du Moulin de Senlis ne sont pas satisfaits de la mise en sens unique de la rue Olivia, notamment les riverains du côté des numéros impairs qui sont obligés de faire un grand tour depuis cette mise en sens unique.

Cette mise en sens unique était liée à des plaintes régulières des riverains rue Morin qui subissaient une circulation intense. Elle devait normalement réduire le nombre de véhicules empruntant cette rue. Cela a permis une diminution d'environ 15 % du nombre de véhicules. Aujourd'hui, il faut savoir si le bénéfice est plus grand que les inconvénients. Un courrier sera adressé rue Olivia, rue du Moulin de Senlis et Morin pour savoir si l'on met fin ou non définitivement à cet aménagement.

L'aménagement « dos d'âne stop » rue Morin sera-t-il maintenu ?

C'est un aménagement qui fonctionne bien et est peu onéreux. Il s'agit cependant d'une période de test. S'il devait être retiré, le coût en serait anodin. Même si tous les automobilistes ne le respectent pas, ils sont forcément obligés de fortement ralentir et de le passer doucement. Un nouveau questionnaire va être adressé aux riverains rue Morin pour savoir s'ils souhaitent ou non son maintien. Ce dispositif sera également testé au stop situé rue du Moulin de Senlis en face du 109, s'il est validé par les riverains de la rue Morin.